

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

38

Suppléants ayant voix
délibérantes :

...

Conseillers représentés :

13

Total votants :

51

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE 2021 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 23 novembre 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 novembre 2021 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASANG, Yves GACON, Eric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Alexandra VIRLOGEUX, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Atlantique DE LAVERNAY à Catherine MAZELLIER
Daniel BERTHUCAT à Tony BERNARD
Ghislaine DUBIEN à Christiane SAMSON
Michel GONIN à Rachel BOURNIER
Jany BROUSSE à Christiane SAMSON
André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Daniel BALISONI à Didier CORNET
Stéphane RODIER à Martine MUNOZ
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON
Sylvain HERMAN à Claude GOUILLON-CHENOT
Taya ADJIMI à Hélène BOUDON
Didier STURMA à Isabelle FUREGON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Éric BOUCOURT, Régine BEAL, Tahar BOUANANE.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
(EPA) CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL
A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Après quasiment un an de fonctionnement sous forme d'Etablissement Public Administratif (EPA), le Centre Social Intercommunal a pu constater de réelles pesanteurs administratives et comptables, liées à cette existence juridique particulière.

Aussi, pour des raisons organisationnelles, il conviendrait que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) puisse reprendre « en direct » l'activité du Centre Social.

La perspective a été analysée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), partenaire privilégié des Centres sociaux, qui souligne « *la complexité administrative du choix de l'Etablissement Public Administratif (EPA)* » et apporte son soutien quant à l'intégration du Centre Social Intercommunal dans les services de la Communauté de communes.

Il est à noter :

- Qu'un calendrier de rencontres (3 fois par an) entre le Centre Social Intercommunal et les Espaces de Vie Sociale (EVS) peut être maintenu, les 3 acteurs étant amenés à intervenir sur le territoire avec cohérence ;
- Qu'il conviendra de réunir un comité de pilotage du Centre Social Intercommunal (au moins 3 fois par an), associant un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et dont la composition reste à définir ;
- Qu'il conviendra que l'Etablissement Public Administratif (EPA) prononce sa propre dissolution après élaboration d'un budget de clôture et perception de subventions relatives au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) au cours du premier semestre de l'année 2022.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le transfert des activités portées à ce jour par le Centre Social Intercommunal à Thiers Dore et Montagne (TDM) à compter du 01/01/2022 ;
- **Sollicite** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Puy-de-Dôme, le transfert de l'agrément « Centre Social » de l'Etablissement Public Administratif (EPA) à la Communauté de communes à compter du 01/01/2022 ;
- **Sollicite** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Puy-de-Dôme, le transfert de l'agrément « Action Collectives Familles (ACF) » de l'Etablissement Public Administratif (EPA) à la Communauté de communes à compter du 01/01/2022 ;
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à ces transferts.

TOTAL VOTANTS : 51

Conseillers présents : 38

Représentés : 13

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 51

Pour : 51

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon

